

Les lois de Engel

Ernst Engel est un statisticien et économiste allemand qui a défini un certain nombre de lois visant à montrer l'évolution des modes de consommation dans le temps en fonction de la variation des revenus. Ces lois empiriques avancées vers 1857 s'appliquent dans le cas d'une augmentation du revenu disponible :

Loi 1 : les dépenses **alimentaires** augmentent moins vite que le revenu. En conséquence, les dépenses liées à l'alimentation représentent une part de plus en plus faible des dépenses d'un ménage. La satisfaction du besoin de se nourrir ne nécessite pas en effet une hausse continue de l'achat de biens alimentaires. Cette diminution des dépenses de consommation est relative, pas absolue.

Loi 2 : les autres dépenses liées à des **besoins primaires** (logement, chauffage, habillement) augmentent au même rythme que le revenu. L'accroissement du pouvoir d'achat permet au ménage d'augmenter ces différents postes de consommation (location d'un appartement plus grand...) mais dans une proportion égale à la hausse constatée du revenu disponible. : les autres dépenses liées à des besoins primaires (logement, chauffage, habillement) augmentent au même rythme que le revenu. L'accroissement du pouvoir d'achat permet au ménage d'augmenter ces différents postes de consommation (location d'un appartement plus grand...) mais dans une proportion égale à la hausse constatée du revenu disponible.

Loi 3 : les dépenses **ne relevant pas de la nécessité** de satisfaire des besoins primaires augmentent plus rapidement que les revenus. Une fois ses besoins primaires satisfaits, un ménage consacre une part plus importante de son revenu à l'achat de biens et services répondant à des besoins secondaires (loisir...). Les lois de Engel reposent sur l'analyse de la consommation finale des ménages. Elle analyse les variations relatives des différents postes de consommation en fonction de l'augmentation des revenus.

Revenu alloué aux dépenses alimentaires

